

Règlement intérieur de l'école doctorale n° 573 « Interfaces : matériaux, systèmes et usages » (INTERFACES)

Table des matières

<i>Préambule</i>	2
<i>Gouvernance de l'école doctorale</i>	2
Périmètre	2
Structuration en pôles	3
Équipe de direction et bureau	3
Conseil de l'école doctorale	4
Composition.....	4
Missions.....	5
<i>Admission en doctorat</i>	5
Jury d'admission.....	6
Commission d'admission	7
<i>Comité de suivi individuel</i>	7
Missions.....	7
Inscription et réinscriptions en thèse.....	8
<i>Formations</i>	10
<i>Soutenance de thèse</i>	12
<i>Annexes</i>	13
Composition du bureau.....	13
Composition du Conseil de l'école doctorale.....	13
Composition des comités de pôle	14
Spécialités	14
Unités de recherche rattachées à l'école doctorale	15

Préambule

Les modalités de fonctionnement des écoles doctorales sont réglementées par [l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#).

Pour toutes les dispositions générales relatives au rôle de l'école doctorale et à l'organisation du doctorat, chaque doctorant et chaque doctorante ainsi que chaque directeur et chaque directrice de thèse est soumis à la [charte du doctorat](#) et à l'ensemble des procédures générales de l'université Paris-Saclay, en particulier le [règlement intérieur du doctorat de l'Université Paris-Saclay](#). Celui-ci indique (article 9-5) que chaque école doctorale adopte un règlement intérieur, venant en complément du règlement intérieur du doctorat de l'Université Paris-Saclay et de la réglementation nationale. Ce règlement intérieur est adopté par le conseil de la politique doctorale de l'Université Paris-Saclay, sur proposition du conseil de l'école doctorale.

Le règlement intérieur précise la liste des unités ou équipes de recherche composant l'école doctorale et pouvant accueillir des doctorants et des doctorantes inscrits en doctorat à l'université Paris-Saclay.

Il précise les liens de l'école doctorale avec la ou les "Graduate School"(s) de rattachement possible des doctorants et doctorantes de l'école doctorale ou de chaque pôle de l'école doctorale.

Le règlement intérieur de l'école doctorale énonce des règles relatives à la formation doctorale qui s'appliquent dans l'école doctorale et qui complètent ou précisent les règles générales relatives à la formation doctorale énoncées dans le règlement intérieur des études doctorales de l'Université Paris-Saclay ou dans la réglementation nationale.

Dans l'ensemble du document, les expressions « directeur », « co-encadrant » et « doctorant » sont des expressions génériques englobant respectivement « directeur ou directrice », « co-encadrant ou co-encadrante » et « doctorant ou doctorante ».

Gouvernance de l'école doctorale

Périmètre

Au sein de l'Université Paris-Saclay, l'école doctorale 573 « Interfaces : matériaux, systèmes, usages » (ED INTERFACES pour acronyme) est rattachée à la Graduate School « Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes » (SIS pour acronyme), structure interne de l'Université Paris-Saclay pour la formation aux niveaux masters et doctorat, ainsi que pour la recherche sur les champs disciplinaires au cœur de l'ingénierie (énergie, matériaux, génie civil, génie des

proc d s, automatique,  lectronique, simulation, g nie logiciel, math matiques appliqu es, etc). Par d faut, les doctorants de l'ED INTERFACES sont rattach s   la Graduate School SIS.

Le p rim tre de l'ED INTERFACES est d fini par les sp cialit s d'inscription en th se (list es en annexe) et les laboratoires qui en sont membres (list s en annexe).

Structuration en p les

L'ED INTERFACES est structur e en deux p les :

- Mat riaux innovants et leurs applications (Mat riaux pour acronyme)
- Ing nierie des syst mes complexes (Syst mes pour acronyme)

 quipe de direction et bureau

L' quipe de direction de l'ED INTERFACES comporte les membres suivants :

- Directrice : Pascale Le Gall, Professeur   CentraleSup lec, Universit  Paris-Saclay (p le Syst mes)
- Directeur adjoint et responsable du p le Mat riaux : Yves Dumont, Professeur   l'Universit  de Versailles-Saint-Quentin, Universit  Paris-Saclay
- Responsable du p le Syst mes : Vincent Mousseau, Professeur   CentraleSup lec, Universit  Paris-Saclay

L'ED INTERFACES comporte un bureau compos  des membres de l' quipe de direction et de 3 autres membres. La composition du bureau est donn e en annexe.

Le bureau assiste l' quipe de direction pour la mise en  uvre de la politique scientifique et p dagogique d cid e par le conseil de l' cole doctorale. Les missions du bureau sont les suivantes :

- Mettre en  uvre la politique de recrutement des doctorants (entretien d'admission, organisation du concours de recrutement)
- Assurer la gestion au jour le jour du suivi des doctorants ou des requ tes des encadrants
- Mettre en  uvre la politique scientifique et p dagogique de l'ED INTERFACES (information, animation, pr paration des conseils)

Les r unions de l' quipe de direction et du bureau ont lieu en pr sence de la gestionnaire administrative de l'ED INTERFACES. De fa on g n rale, il y a alternance entre les r unions de l' quipe de direction et les r unions du bureau, sur un rythme hebdomadaire : les r unions

de l' quipe de direction sont d di es en priorit    la gestion au jour le jour tandis que les r unions du bureau sont d di es aux questions plus g n rales.

Pour les questions sp cifiques   chacun des p les, le responsable de p le pourra s'appuyer sur le comit  de p le, constitu  des membres du bureau relevant du p le.

Conseil de l' cole doctorale

La composition du conseil de l' cole doctorale est r glement e par l'article 9 de l'arr t  du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalit s conduisant   la d livrance du dipl me national de doctorat. Le conseil de l' cole doctorale adopte le programme d'actions de l' cole doctorale.

Composition

Le conseil de l'ED INTERFACES comprend 20 membres dont la r partition est la suivante :

- 2 repr sentants des ing nieurs, techniciens et administratifs ;
- 10 repr sentants des  tablissements, des unit s ou  quipes de recherche de l' cole doctorale ;
- 4 repr sentants des doctorants appartenant   l' cole doctorale,  lus par leurs pairs. La repr sentativit  des p les et  tablissements est souhaitable, mais n'est pas requise ;
- 4 personnalit s ext rieures   l' cole doctorale, choisies parmi les personnalit s fran aises et  trang res comp tentes en lien avec les domaines scientifiques ou les secteurs industriels et socio- conomiques relevant du p rim tre de l'ED INTERFACES.

Les repr sentants des doctorants sont d sign s en deux temps : dans un premier temps, un appel   candidature est diffus  aupr s de l'ensemble des doctorants pour les inviter   se porter candidats en envoyant leur CV   l' quipe de direction de l'ED INTERFACES. Les CV sont ensuite transmis   l'ensemble des doctorants et un vote est organis  parmi l'ensemble des doctorants pour d signer les 4 repr sentants des doctorants du conseil.

La composition du Conseil est d taill e en annexe.

Le Conseil se r unit au moins deux fois par an sur convocation du directeur de l'ED INTERFACES qui fixe l'ordre du jour en concertation avec le bureau. Les r unions peuvent se faire par visioconf rence. Par d faut, les d cisions sont prises par consensus. Sur demande de l'un des membres, un vote   bulletin secret pourra  tre organis . En cas d'absence d'un membre du conseil, il peut donner un pouvoir   un autre membre du conseil appartenant   la m me cat gorie.

Missions

Le Conseil d finit les orientations de la politique scientifique et p dagogique de l' cole doctorale. Les repr sentants des  tablissements et les personnalit s ext rieures sont sollicit s pour participer au jury du concours de recrutement pour les contrats doctoraux minist riels.

Il est consult  pour toute question d finie comme relevant de ses comp tences dans la charte des th ses, selon des modalit s d finies dans la charte des th ses ou dans le r glement int rieur de l' cole doctorale.

Par d faut, le Conseil se r unit   l'hiver pour faire le bilan de la rentr e universitaire et au printemps en synchronisation avec le jury d'attribution des contrats doctoraux minist riels.

Des  lections sont organis es   l'automne pour  lire les repr sentants des doctorants du conseil.

Admission en doctorat

Le d p t d'un projet doctoral se fait sur la plate-forme ADUM et est conditionn  par le fait que le d posant soit titulaire de l'HDR ou d'une autorisation   diriger une th se sans HDR.

Le dossier de candidature comprend les  l ments suivants :

- le curriculum vitae du candidat ;
- les derniers relev s de notes (master M1 et M2 ou deux derni res ann es d' cole d'ing nieur selon le parcours acad mique du candidat) ;
- les avis motiv s du directeur de th se et du directeur de l'unit  de recherche, ainsi qu' ventuellement, des lettres de recommandation ;
- le projet doctoral incluant les  l ments pr cis s dans le [r glement int rieur du doctorat de l'Universit  Paris-Saclay](#).

L'ED INTERFACES met en  uvre une politique d'admission des doctorants en accord avec les principes g n raux de l'Universit  Paris-Saclay concernant les admissions en doctorat, d crits dans le [Guide de l'admission en doctorat](#).

L'inscription   l'ED INTERFACES est conditionn e   l'obtention d'un financement du doctorant pour la dur e du doctorat garantissant le bon d roulement du projet doctoral. Si l'unit  de recherche est class e ZRR (Zone   R gime Restrictif), alors le dossier de candidature doit  tre vis  par le fonctionnaire s curit  d fense de l' tablissement h bergeur de l'unit  de recherche.

Un directeur de thèse peut diriger au maximum, pour que soit garantie sa disponibilité, **cinq doctorants** avec un taux d'encadrement cumulé inférieur ou égal à **300%**. L'équipe d'encadrement doit être indiquée sur ADUM lors de la première inscription en thèse, avec un taux d'encadrement pour chacun des co-encadrants compris entre 25 % et 100 %. Si elle est amenée à évoluer au cours de la thèse, l'information doit être communiquée aux membres du comité de suivi et au responsable de pôle.

En cas de situations particulières (co-directions, cotutelles internationales, disponibilité de financements de thèse), l'école doctorale peut accorder des dérogations individuelles après un examen préalable de chaque situation individuelle par le responsable du pôle concerné et après accord du bureau de l'école doctorale.

Les candidats sont admis en doctorat après examen de leur dossier de candidature et après audition par un jury d'admission, dans le cas d'un concours doctoral, ou d'une commission, dans le cas d'un recrutement au choix par le chercheur HDR dépositaire du sujet.

Le directeur de l'école doctorale propose l'inscription en doctorat d'un candidat sur la base d'un avis positif du jury d'admission ou de la commission d'admission et d'un avis positif du bureau dans le cas des demandes de dérogation. La mise en œuvre de la politique de recrutement des doctorants et de dérogation est présentée annuellement au conseil de l'école doctorale.

Jury d'admission

L'école doctorale est chargée de la sélection des candidats pour des financements apportés par l'Université Paris-Saclay et les établissements membres.

La composition du jury est adoptée par le conseil de l'ED INTERFACES : tous les membres du bureau, des représentants des établissements et les personnalités extérieures du conseil doctoral de l'ED INTERFACES sont membres de droit du jury d'admission, sauf s'ils présentent un candidat au concours.

Un chercheur ne peut présenter qu'un seul candidat par concours, sous réserve de respect des limites autorisées en termes d'encadrement (nombre de doctorants inscrits sous sa direction à la prochaine rentrée universitaire est inférieur ou égal à quatre et taux d'encadrement en deçà de 275 %). Une présélection des dossiers déposés sur le site ADUM est faite au niveau des laboratoires pour sélectionner les candidats qui seront invités à participer à une audition par le jury d'admission.

La durée des auditions est de 25 minutes questions comprises. Les candidats doivent présenter leur cursus académique, leurs expériences de recherche et leur projet doctoral, la

démarche scientifique qui est envisagée pour aborder ce dernier, et comment cette démarche sera mise en œuvre dans le cadre de l'unité de recherche. La capacité du candidat à répondre aux questions et l'adéquation de son parcours au projet doctoral sont des éléments d'appréciation importants des candidatures.

Les modalités d'organisation et le calendrier des concours doctoraux sont indiqués sur le site internet de l'École doctorale, et communiqués à l'ensemble des chercheurs par message électronique.

L'organisation de l'audition via vidéoconférence est autorisée sous réserve de faire l'objet d'une demande préalable.

Commission d'admission

Pour les financements autres que programmes doctoraux de l'Université Paris-Saclay (projets collaboratifs, financements CIFRE, ANR, FUI, Région, CEA, etc.), le candidat est auditionné par une commission d'admission. La commission d'admission est composée de deux membres dont le responsable de pôle (s'il est extérieur au projet doctoral).

L'ED INTERFACES organise l'audition du candidat sur sollicitation du candidat au projet doctoral. Celui-ci transmet alors son dossier de candidature. Après l'audition, la commission d'admission transmet à la direction de l'école doctorale un formulaire où figure son avis motivé sur l'admission du candidat.

Comité de suivi individuel

Missions

Le dispositif de suivi du doctorant comprend le suivi régulier assuré par le directeur de thèse et les co-encadrants et celui assuré par le Comité de Suivi Individuel (CSI). Le comité de suivi individuel est un organe de conseil : il apporte un regard extérieur au projet doctoral, fait des recommandations, et joue un rôle en matière de détection et de signalement des situations problématiques, susceptibles de nuire au bon déroulement de la thèse. L'ED INTERFACES suit les recommandations du [Guide du Comité de Suivi individuel des doctorants](#) de l'Université Paris-Saclay.

Le CSI est constitué de deux personnes au minimum, extérieures à l'équipe d'encadrement, dont un membre titulaire d'une HDR et un membre spécialiste de la discipline (ces deux rôles pouvant être assurés par une même personne). Un des membres sera désigné comme membre référent. Les membres du CSI ne pourront pas être rapporteurs de la thèse. La

composition du CSI est proposée par l'équipe d'encadrement avec l'accord du doctorant et approuvée par la direction de l'école doctorale.

Inscription et réinscriptions en thèse

Le CSI du doctorant, mis en place dans la première année d'inscription à l'Université Paris-Saclay, assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat.

Le doctorant est invité à communiquer à l'école doctorale la composition de son comité de suivi au cours des trois premiers mois de sa thèse, composition valable, par défaut, pour toute la durée de la thèse.

L'inscription des doctorants doit être obligatoirement renouvelée au début de chaque année universitaire. L'avis du comité de suivi est requis à chaque ré-inscription.

- Avant la première ré-inscription, le doctorant transmettra le [livret du comité de suivi](#) aux membres de son comité de suivi, intégrant une présentation de ses travaux de thèse dans un rapport d'environ 10 à 15 pages. La présentation au comité de suivi sera planifiée à l'issue des neuf premiers mois de thèse en présence des encadrants de thèse. Le doctorant prépare une présentation d'une durée de 20 à 30 minutes, avec l'objectif de contextualiser son projet doctoral en lien avec l'état de l'art et d'esquisser les premières pistes de travail.
- Avant la seconde ré-inscription, le doctorant transmettra son [livret du comité de suivi](#) complété aux membres de son comité de suivi. La présentation au comité de suivi sera planifiée à l'issue des dix-huit premiers mois de thèse en présence des encadrants de thèse. Le doctorant prépare une présentation d'une durée de 30 à 40 minutes, avec l'objectif de détailler l'avancement de son projet doctoral et d'indiquer le planning prévisionnel de la fin de thèse.
- Avant la troisième ré-inscription et le cas échéant les suivantes, le doctorant transmettra son [livret du comité de suivi](#) complété aux membres de son comité de suivi, ainsi que le planning et financement prévisionnels pour la fin de thèse.
 - Si la soutenance de thèse est déjà planifiée, le doctorant transmettra aux membres du comité de suivi tous les éléments attestant de l'imminence de la soutenance (manuscrit de thèse en cours de finalisation, choix des rapporteurs et composition du jury déjà validés, choix de la date de la soutenance en tout début d'année calendaire). Au vu de ces éléments, le comité de suivi pourra rédiger un avis écrit corroborant la programmation de la soutenance et autorisant de facto la ré-inscription en vue de la soutenance.

- Dans le cas contraire, le doctorant présentera aux membres du comité de suivi l'avancement de son projet doctoral, précisera le calendrier prévisionnel de la fin de thèse et les éléments de financement dont il disposera en cohérence avec le calendrier avancé.

L'ensemble des échanges entre le doctorant, les encadrants et les membres du comité de suivi peuvent être organisés en visioconférence. En règle générale, les échanges seront organisés comme suit : dans un premier temps, une présentation par le doctorant interrompue ou suivie par des questions des membres du comité de suivi, dans un second temps, deux séances séparées de dialogue avec les membres du comité du suivi, l'une avec le doctorant sans les co-encadrants, l'autre avec les co-encadrants sans le doctorant, et enfin, en présence de tous, quelques mots de conclusion pour que les membres du comité de suivi puissent formuler quelques recommandations pour la suite du projet doctoral.

A l'issue de la réunion, le référent du comité de suivi aura la charge de rédiger dans le livret du comité de suivi les conclusions, avis et recommandations du comité de suivi individuel. Il le transmettra ensuite à l'école doctorale via ADUM. Le rapport devra en particulier comporter un avis circonstancié sur l'état d'avancement des travaux, suggérer des aménagements de thèse pour l'année suivante (formation, conseils divers), et se prononcer sur l'inscription en année supérieure.

Lors de ces entretiens, les membres du comité de suivi veilleront à être bienveillants avec le doctorant, à le conseiller dans son projet doctoral et à repérer tout élément (conflit, discrimination ou harcèlement) susceptible d'entraver de bonnes conditions de travail. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

A réception du livret du comité de suivi complété, le responsable de pôle pourra prendre l'initiative de convoquer le doctorant pour un entretien oral. Les sujets touchant au déroulement de la thèse, au financement de la thèse, au plan de formation et au futur du doctorant pourront être abordés. En particulier, la réinscription en quatrième année (et plus) nécessite de s'assurer que le financement envisagé et le planning prévisionnel de fin de thèse sont appropriés pour mener le projet de thèse à terme. En tenant compte de la recommandation du comité de suivi sur ces deux points, le responsable de pôle donnera un avis final sur la réinscription (transmis au chef d'établissement).

Dans le cas des doctorants inscrits selon la procédure « en formation tout au long de la vie » (FTLV), les recommandations du comité de suivi et du responsable de pôle seront adaptés en fonction du temps consacré à la préparation de la thèse et du planning prévu lors de la première inscription.

Formations

La formation doctorale comprend également des formations collectives et activités doctorales complémentaires de mises en situation professionnelle destinées :

- à conforter la culture scientifique des doctorants,
- à préparer leur devenir professionnel dans le secteur public comme dans le secteur privé,
- à favoriser leur ouverture internationale.

En particulier, conformément aux textes nationaux, chaque doctorant doit avoir reçu au cours de son projet de thèse une formation :

- à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique
- aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société
- aux enjeux du développement durable et soutenable,

Les formations collectives et activités doctorales complémentaires contribuent au développement des compétences attendues des docteurs. Le référentiel des compétences des titulaires du diplôme de doctorat est défini par l'arrêté du 22 février 2019. Il est composé de 6 blocs de compétences :

Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective.

Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective.

Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective.

Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale.

Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique.

Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective.

Chaque doctorant construit un plan de formation doctorale constitué d'activités et formations doctorales complémentaires qu'il suivra pendant la préparation du doctorat. Ce plan de formation est adapté à chaque situation individuelle et élaboré en concertation avec le directeur de thèse. Le plan de formation est amené à être actualisé chaque année.

En conformit  avec le nouveau [plan de formation doctorale de l'Universit  Paris-Saclay](#) adopt  au printemps 2021, le plan de formation doctorale est d clin  en « points de formation » afin d'int grer plus facilement l'ensemble des activit s qui en rel vent. Chaque doctorant doit ainsi valider **25 points de formation et d'activit s compl mentaires**, correspondant au r f rentiel de comp tence compos  des 6 blocs  num r s ci-dessus, pour l'obtention du doctorat.

L'ED INTERFACES valident les activit s suivantes au titre des formations collectives et activit s doctorales compl mentaires :

- les formations disponibles dans le [catalogue ADUM](#) et en particulier les formations doctorales propos es par la Graduate School SIS ;
- les cours de master M2, sous r serve de l'accord du directeur de th se et du responsable du p le ;
- les cours en ligne, sous r serve de l'accord du directeur de th se et du responsable du p le ;
- les  coles th matiques, en lien avec le projet doctoral ;
- les missions compl mentaires (enseignement ou expertise) ;
- les responsabilit s collectives (conseil de l'ED, conseil de laboratoire, ...) ;
- les investissements de type engagement associatif, vulgarisation scientifique, organisation d' v nements scientifiques (s minaires, conf rences, journ es th matiques, ...)

Si la formation ne figure pas dans le catalogue ADUM, les demandes des formations externes doivent faire l'objet d'un accord pr alable du responsable de p le. Elles sont d compt es selon les m mes recommandations donn es dans le [document de Paris-Saclay](#). Les deux principales r gles d'attribution des points sont les suivantes :

- l'attribution de points est effectu e en nombre entier, et comprise entre 1 et 6 points, quelle que soit l'activit  ;
- 1 point est attribu  pour 5 heures de cours pour les formations scientifiques et techniques.

La validation des points est effectu e par le responsable de p le. A titre indicatif, les doctorants devront constituer leur plan de formation selon le sch ma suivant :

- [6   15 points] modules de formation technique (anglais, pr paration   la soutenance, vulgarisation scientifique...) int grant les formations obligatoires :  thique de la recherche, int grit  scientifique, science ouverte ;
- [6   15 points] modules de formation scientifique d'ouverture int grant les formations obligatoires : d veloppement durable et soutenable, ouverture internationale ;
- [6   15 points] un module d'insertion professionnelle (entretiens de recrutement...) ;
- [3   6 points] les journ es sp cifiques de l' cole doctorale INTERFACES ou de la Graduate School SIS de l'universit  Paris-Saclay (1 point par journ e) ;

- [nombre de points variables] activités mentionnées dans le document de référence du collège doctoral (participation à des conseils, mission d'enseignement, organisation d'événements...).

La participation aux journées de l'ED INTERFACES est obligatoire et celle aux journées de la Graduate School SIS est fortement conseillée. Ces journées sont au cœur de l'animation de la communauté des doctorants de l'ED INTERFACES et de la Graduate School SIS et incluent les activités suivantes :

- Remise du prix de thèse de la Graduate School SIS
- Présentation de posters et prix de posters
- Présentation des projets doctoraux dans le cadre de la formation « Défi 6 minutes », formation analogue à la formation « Ma thèse en 180 secondes »
- Table ronde avec des docteurs.

La participation aux conférences scientifiques ne donne pas droit à des points de formation.

Chaque doctorant élabore son plan de formation doctorale en collaboration avec son directeur de thèse. A chaque ré-inscription, il le communique au CSI en précisant les formations et activités effectuées ou envisagées ainsi que les points associés. Toutes les formations suivies par le doctorant doivent être renseignées sur ADUM avec les attestations de participation correspondantes, signées par le responsable de la formation. Ainsi, le plan de formation doctorale est mis à jour et transmis pour validation à l'ED INTERFACES à chaque réinscription annuelle.

Soutenance de thèse

Toutes les démarches préalables à une soutenance de thèse sont décrites dans [le guide de soutenance](#) de l'Université Paris-Saclay.

Trois mois avant la date de soutenance envisagée, le doctorant est invité à se manifester auprès de l'ED INTERFACES.

L'autorisation de soutenir une thèse est accordée sous réserve des deux points suivants :

- le doctorant a publié sur le thème de son projet doctoral un article dans un support de renommée internationale ;
- le doctorant a transmis un plan de formation doctorale complet.

Au cas par cas, et sur demande argumentée, le responsable de pôle pourra autoriser des dérogations à ces deux exigences.

Le manuscrit de thèse peut être rédigé en français ou en anglais. Dans ce dernier cas, le manuscrit devra inclure un résumé long (de trois à cinq pages) en français.

A l'issue de la soutenance, les docteurs resteront en lien avec l'ED INTERFACES pendant une durée minimale de 5 ans et actualiseront les coordonnées (téléphone, adresse postale, adresse électronique) auxquelles ils peuvent être contactés après la soutenance pour faciliter les enquêtes sur le suivi du devenir professionnel des docteurs de l'école doctorale. Les doctorants s'engagent à répondre à toutes les enquêtes de suivi.

Annexes

Composition du bureau

Au 1^{er} janvier 2024, le Bureau est constitué de :

- Anne BARROS, professeur à CentraleSupélec, pôle Systèmes ;
- Yves DUMONT, directeur adjoint, responsable du pôle "Matériaux innovants et applications", professeur à l'UVSQ ;
- Anne-Marie GONCALVES, professeur à l'UVSQ, pôle Matériaux ;
- Pierre-Eymeric JANOLIN, professeur à CentraleSupélec, pôle Matériaux ;
- Pascale LE GALL, directrice de l'ED INTERFACES, professeur à CentraleSupélec, pôle Systèmes ;
- Vincent MOUSSEAU, responsable du pôle "Ingénierie des systèmes complexes", professeur à CentraleSupélec.

Composition du Conseil de l'école doctorale

Au 1^{er} janvier 2024, le Conseil de l'ED INTERFACES est constitué de :

10 représentants des établissements

- Anne BARROS, LGI
- Loïc BERTRAND, PPSM
- Jean-Michel GILLET, SPMS
- Philippe FONTAINE, Synchrotron SOLEIL
- Anne-Marie GONCALVES, ILV
- Pierre-Eymeric JANOLIN, SPMS
- Vincent MOUSSEAU, MICS
- Xavier QUELIN, GEMAC
- Jakob PUCHINGER, LGI
- Fabienne TESTARD, NIMBE

2 représentants des ingénieurs, techniciens et administratifs

- Suzanne THURON, gestionnaire de l'ED INTERFACES
- Guillaume JOSLIN, ingénieur de recherches au laboratoire MICS

4 personnalités extérieures à l'école doctorale

- Emmanuelle CLEMENT, Univ Gustave Eiffel
- Pierre FEILLET, IBM
- Nicolas THOME, CNAM
- Juliette MATTIOLI, Thalès

4 représentants des doctorants

- Nour BELMOURI
- Camille MEGY
- Henri SURUGUE
- Gianluca VISAGLI

Composition des comités de pôle

Au 1^{er} janvier 2024, les compositions des comités de pôle sont les suivantes :

Pôle « Matériaux innovants et applications »

- Yves DUMONT, GEMAC
- Anne-Marie GONCALVES, ILV
- Pierre-Eymeric JANOLIN, SPMS

Pôle « Ingénierie des Systèmes Complexes »

- Anne BARROS, LGI
- Pascale LE GALL, MICS
- Vincent MOUSSEAU, MICS

Spécialités

La liste des spécialités de l'ED INTERFACES est composée des spécialités suivantes :

- Automatique
- Bioingénierie

- Chimie
- Génie des procédés
- Génie industriel
- Informatique
- Ingénierie économique
- Ingénierie des systèmes complexes
- Mathématiques appliquées
- Physique
- Sciences des matériaux

Unités de recherche rattachées à l'école doctorale

Unité de recherche ou équipe de recherche	Pôle
GEMAC, Groupe d'étude de la matière condensée	Matériaux
ILV, Institut Lavoisier de Versailles	Matériaux
LGI, Laboratoire Génie Industriel	Systèmes
MICS, Mathématiques et Informatique pour la Complexité et les Systèmes	Systèmes
NIMBE, Nanosciences et Innovation pour les Matériaux la Biomédecine et l'Énergie	Matériaux
LUMIN, Laboratoire Lumière, Matière et Interfaces	Matériaux
IPANEMA, Institut phonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens	Matériaux
IRT-SystemX	Systèmes
QUARTZ	Systèmes
Synchrotron SOLEIL	Matériaux

SPMS, Structures, Propriétés, Modélisation des Solides	Matériaux
FRISE, Génie des Procédés Frigorifiques	Systèmes
CB, Centre Borelli	Systèmes
PPSM, Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires	Matériaux
LIST, Laboratoire d'Intégration de Systèmes et de Technologies	Matériaux